

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 431

27 février 2010

SOMMAIRE

Allbright S.A.H.	20643	ISwi Top S.à r.l.	20645
Allergan Luxembourg S.à r.l.	20644	Jafra S.A.	20642
Architech	20643	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ...	20642
Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l.	20649	Jona Universal Corporation S.A.	20643
Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l.	20649	J. Safra I.P. Holding Co.	20654
Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l.	20649	Kolbet Fenster s.à r.l.	20644
Bucomex S.à r.l.	20670	KoMed Home Care S.A.	20642
Carlotta Fashion S.A.	20650	KoMed Home Care S.A.	20645
Consortium 1 S.à r.l.	20642	KoMed Home Care S.A.	20645
Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l.	20646	Language & Knowhow	20644
C.V. Lux s.à r.l.	20646	Las Palmeras S.A.	20648
Dynasty Investments S.A.	20645	Las Palmeras S.A.	20648
E.GE.CO. S.A.	20649	Life Dynamics S.à r.l.	20643
Fair Sponsors S.à r.l.	20647	LM Equity S.A.	20683
Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A.	20688	Lux Pol S.à r.l.	20687
GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. ...	20657	Matmax Motor S.à r.l.	20666
Global Villas Sàrl	20648	MSD Construction S.A.	20644
Hennen Invest Holding A.G.	20648	New Millennium Advisory S.A.	20684
Holding de Développement Immobilier S.A.	20642	No Limits Packaging S.A.	20646
IFI Estates S.A.	20649	Noordhollandsche Re S.A.	20677
Immobilière Hock S.à r.l.	20646	OAI Hedge Fund SICAV	20647
ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.	20668	OAI Private Equity Fund SICAV	20647
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.	20672	Or-ICB S.A.	20648
Institutional Trust Management Company S.à r.l.	20682	Ostara Holdings S.à r.l.	20673
ISwe Top Sàrl	20645	Penisola Estates S.à r.l.	20647
		Penisola Estates S.à r.l.	20643
		Pennington S.à r.l.	20679
		Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l.	20647
		Rosevo S.A.	20646
		Vintage General Partner S.à r.l.	20688

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.395.668,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020466/11.

(100014593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Jafrá Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010020462/11.

(100015084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Jafrá S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010020463/11.

(100015080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Holding de Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.346.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010020464/11.

(100015218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020467/10.

(100014608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Allbright S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010020470/11.

(100014669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Jona Universal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 104.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010020439/11.

(100015077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Life Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.684.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010020438/11.

(100015078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Architech, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 60.846.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010020440/11.

(100015074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 80.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020435/10.

(100014989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019947/14.

(100014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MSD Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019948/14.

(100014744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Kolbet Fenster s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 119, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019949/14.

(100014742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Allergan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010020261/12.

(100014975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020469/10.

(100014606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020468/10.

(100014607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020479/10.

(100015132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ISwe Top Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020488/10.

(100015102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010020266/14.

(100015149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 39, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 94.391.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020412/10.

(100015086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Rosevo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 118.755.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 29 01 10.

Signature.

Référence de publication: 2010020292/10.

(100015336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

No Limits Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020300/10.

(100014688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

C.V. Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 71.569.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020413/10.

(100015085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Immobilière Hock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 103.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019945/14.

(100014750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020492/10.

(100015036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020434/10.

(100014993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

OAI Private Equity Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.785.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010020429/10.

(100015051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

OAI Hedge Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.784.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010020428/10.

(100015043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 11, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019946/14.

(100014747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 109.233.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010020425/10.

(100014579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.337.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010020426/10.

(100014570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Las Palmeras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 115.547.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019759/10.

(100014031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Las Palmeras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 115.547.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019760/10.

(100014034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Hennen Invest Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 100.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019899/14.

(100014730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 103.946.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019896/10.

(100015200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 103.946.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019897/10.

(100015231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 103.946.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019895/10.

(100015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

E.GE.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 147.845.

Transfert du siège social

Le siège social de la société, actuellement à L-3429 Dudelange, 149, route de Burange, est transféré à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

E.GE.CO. S.A.

Référence de publication: 2010019765/11.

(100014025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010019762/13.

(100013944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Carlotta Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4530 Differdange, 18, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.848.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange,

A COMPARU:

Madame Laurence KLAMEREK, employée, demeurant à L-4530 Differdange, 19 avenue Charlotte.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social**Art. 1^{er}.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CARLOTTA FASHION S.A." (ci-après la "Société").**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente de vêtements, maroquinerie, chaussures, accessoires et divers articles se rapportant à la confection. Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe. Elle pourra également recevoir des commissions sur tout autre apport de clientèle.

D'une façon générale elle prendra toutes les mesures et pourra faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de HUIT CENT EUROS (800,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration, ou à défaut celui qui préside le conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2011.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par Madame Laurence KLAMEREK, préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cent vingt euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Madame Laurence KLAMEREK, employée, née à Villerupt (France), le 14 août 1965, demeurant au 19 avenue Charlotte, L-4530 Differdange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Walferdange.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 18 avenue Charlotte, L-4530 Differdange.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Klamerek, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2010. Relation: EAC / 2010 /610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 20 janvier 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010018203/222.

(100012239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

J. Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.071.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of December.

Before the undersigned Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of J. Safra I.P. Holding Co., a société anonyme, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 98.071, incorporated pursuant to a deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 30 December 2003, published on 3 February 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 136; its articles have been last amended pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit on 29 December 2005, published on 19 April 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 779 (the "Company").

The meeting is opened by Ms. Marion Finzi residing in Luxembourg as chairman, who appoints as secretary, Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg.

The meeting appoints Mrs. Isabel Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders presented and the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxy-holders and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Renunciation to the particular tax regime created by the law of July 31, 1929 and related amendment to the corporate object of the Company;

2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves that the Company shall be no more governed by the law on the holding companies dated July 31, 1929 creating a special tax regime for holding companies.

Therefore, the meeting resolves to amend the corporate object of the Company in order to adopt the corporate object of a commercial company exclusively governed by the law of August 10, 1915.

Second resolution

Further to the above resolution, the meeting resolves to amend Article 2 of the articles of association which shall be read as follows:

" Art. 2.

2.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign

entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may also acquire and develop patents and connected licences, acquire and licence trademarks and internet domains.

2.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- acquire and develop patents and connected licenses, acquire and license trademarks and internet domains.

2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the said persons appearing signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société J. Safra I.P. Holding Co., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 98.071, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 30 décembre 2003, publié le 3 février 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136; ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 décembre 2006, publié le 19 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Melle Marion Finzi, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Melle Frédérique Davister, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Isabel Dias, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemble ainsi constituée, Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires de la Société présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence annexée au présent acte (avec les procurations) signées par les mandataires des comparants et par le bureau de l'assemblée.

Les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité du capital social est valablement représentée et les actionnaires présents ou représentés déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour antérieurement à l'assemblée, et qu'ainsi aucune convocation n'était nécessaire.

III. Que la présente assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au régime fiscal particulier instauré par la loi du 31 juillet 1929 et modification de l'objet social de la Société;

2. Modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société.

L'assemblée, représentant l'entière du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ne plus soumettre la Société à la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières du 31 juillet 1929 créant un régime fiscal particulier pour les sociétés de participations financières.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin que l'objet de la Société soit celui d'une société de participation financière, soumise exclusivement à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

2.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière;

- faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes, acquérir des marques déposées et des licences dans le domaine d'Internet.

2.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglais et que la version française prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, signe ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Finzi, F. Davister, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1093. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018548/156.

(100012624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GE UK Financing (Luxembourg) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.038, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on October 29, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) under number 36 of November 22, 1999.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on July 28, 2000, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial under number 68 of January 31, 2001.

THERE APPEARED:

GE Hungary Ipari és Kereskedelmi Kft., a company organized and existing under the laws of Hungary, having its registered office at 77, Váci út, H-1340 Budapest, Hungary, registered at the Trade Register of Hungary under number 01-09-923185, (GE Hungary),

here represented by Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 22, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 2,002 (two-thousand and two) shares of the Company having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the Articles of the Company.

The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GE UK Financing (Luxembourg) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two hundred thousand two hundred United States Dollars (USD 200,200.-), represented by two thousand and two (2,002) shares in registered form, having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation.

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, he/she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.038, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le Mémorial) numéro 36 du 22 novembre 1999.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juillet 2000, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, numéro 68 du 31 janvier 2001.

A COMPARU:

GE Hungary Ipari és Kereskedelmi Kft., une société constituée et existant selon le droit hongrois, ayant son siège social à 77, Váci út, H-1340 Budapest, Hongrie, immatriculée au Registre des Sociétés de Hongrie sous le numéro 01-09-923185 (GE Hungary),

ici représentée par Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 2,002 (deux mille deux) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars Américains), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de la Société est le suivant:

1. Refonte complète des Statuts de la Société.

Résolution unique

L'associé unique de la Société décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Dénomination. Le nom de la société est "GE UK Financing (Luxembourg) SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent mille deux cents Dollars Américains (USD 200,200,-), représenté par deux mille deux (2,002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cents Dollars Américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation.

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Convocations, quorum, majorité et procédures de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élève environ à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il/elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57610. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018569/495.

(100012782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Matmax Motor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 150.840.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur David ALVES ROLO, entrepreneur, domicilié au 2, rue des Mesanges, F-57655 Boulange - FRANCE.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location de voitures, de motos, de vélomoteurs, neufs ou d'occasions".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "MATMAX MOTOR S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Rumelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant technique.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) Monsieur David ALVES ROLO, préqualifié, né le 31 octobre 1978 à Charleville Mézières, est nommé gérant technique de la société.

2) L'adresse de la Société est fixée au 2, rue St Sébastien, local n°2, L-3752 Rumelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. ALVES ROLO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 janvier 2010. Relation. LAC/2010/2188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010018205/119.

(100012053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 287.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCEE Soparfi B S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.560, hereby represented by Mr Raymond Thill, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 12, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi A S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of November 23, 2006, and modified last time by deed of of the aforementioned notary, on January 16, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 349 dated February 17, 2009.

The capital of the company is fixed at one hundred twelve thousand and four hundred euro (112.400.- EUR) represented by one thousand one hundred and twenty-four (1.124) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred seventy-five thousand euro (175,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred twelve thousand and four hundred euro (112,400.- EUR) to two hundred eighty-seven thousand four hundred euro (287,400.- EUR), by issuing one thousand seven hundred and fifty (1.750) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one thousand seven hundred and fifty (1.750) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR), so that the amount of one hundred seventy-five thousand euro (175,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two hundred eighty-seven thousand and four hundred euro (287,400.- EUR) represented by two thousand eight hundred and seventy-four (2,874) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCEE Soparfi B S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.560, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCEE Soparfi A S. à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 17 février 2009.

Le capital social de la société est fixé à cent douze mille quatre-cent euros (112.400,- EUR) représenté par mille cent vingt-quatre (1.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent douze mille quatre cents euros (112.400,- EUR) à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (287.400,- EUR), par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (287.400,- EUR) représenté par deux mille huit cent soixante-quatorze (2.874) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2010. LAC/2010/3438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018547/99.

(100012861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bucomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.707.

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Armand HILGER, expert en automobile, né à Luxembourg, le 3 janvier 1952, demeurant à L-3353 Leudelange, 21, rue d'Esch;

2.- Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, né à Luxembourg, le 25 août 1967, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole;

3.- Monsieur Guy THEISEN, maître-mécanicien, né à Luxembourg, le 7 août 1952, demeurant à L-6313 Beaufort, 21, rue du Château;

4.- Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, maître débosseleur de véhicules automoteurs, né à Figueira da Foz (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-2262 Luxembourg, 25, rue Adolphe Omlor;

5.- Monsieur Claude GENGLER, maître-peintre de véhicules automoteurs, né à Differdange, le 28 décembre 1970, demeurant à L-4450 Belvaux, 41, route d'Esch.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1) - sub 3) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "BUCOMEX S.à r.l.", avec siège social à L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 274 du 24 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 568 du 25 juillet 2001, modifiés suivant réunion de l'assemblée générale des associés en date du 14 juin 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1269 du 2 septembre 2002, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 368 du 4 avril 2003, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2977 du 17 décembre 2008, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.707.

II.- Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Armand HILGER, prénommé, cinq cent deux parts sociales,	502
2) à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales,	249
3) à Monsieur Guy THEISEN, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales,	249
Total: mille parts sociales,	1.000

III.- Ensuite, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit deux cents (200) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Claude GENGLER, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de quarante-sept mille euros (EUR 47.000.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit cent (100) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Puis, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit deux cent deux (202) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de quarante-sept mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 47.470.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

VI.- Ensuite, Monsieur Guy THEISEN, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les deux cent quarante-neuf (249) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de cinquante-huit mille cinq cent quinze euros (EUR 58.515.-),

somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

VII.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

En outre, les cédants et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VIII.- Ensuite, les associés Messieurs Germain FILBIG, Claude GENGLER et Henrique DOS SANTOS MARTO, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, né à Luxembourg, le 25 août 1967, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole, sept cents parts sociales,	700
2.- à Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, maître débosseleur de véhicules automoteurs, né à Figueira da Foz (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-2262 Luxembourg, 25, rue Adolphe Omlor, cent parts sociales,	100
3.- à Monsieur Claude GENGLER, maître-peintre de véhicules automoteurs, né à Differdange, le 28 décembre 1970, demeurant à L-4450 Belvaux, 41, route d'Esch, deux cents parts sociales,	200
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Deuxième résolution:

Monsieur Armand HILGER, préqualifié, déclare donner sa démission de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant jusqu'à ce jour lui est accordée.

Troisième résolution:

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Germain FILBIG, prénommé.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

IX.- Monsieur Germain FILBIG, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

X.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

XI.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Armand HILGER, Germain FILBIG, Guy THEISEN, Henrique DOS SANTOS MARTO, Claude GENGLER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2010, Relation: LAC/2010/2903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010018528/105.

(100012629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE", a foundation, with registered office Schenkkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27291510, here represented by Mr Raymond Thill, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on January 12, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi D S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of November 23, 2006, and modified last time by deed of of the aforementioned notary, on October 26, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2881 dated December 12, 2007.

The capital of the company is fixed at one hundred eighty-seven thousand four hundred euro (187.400.- EUR) represented by one thousand eight hundred and seventy-four (1.874) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of two hundred forty-two thousand euro (242.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred eighty-seven thousand four hundred euro (187.400.- EUR) to four hundred twenty-nine thousand four hundred euro (429.400.- EUR), by issuing two thousand four hundred twenty (2.420) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the two thousand four hundred and twenty (2.420) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR), so that the amount of two hundred forty-two thousand euros (242.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred twenty-nine thousand four hundred euro (429,400.- EUR) represented by four thousand two hundred and ninety-four (4,294) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE", une fondation ayant son siège social à Schenkkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden, sous le numéro 27291510, ici représentée par Monsieur

Raymond Thill, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2881 du 12 décembre 2007.

Le capital social de la société est fixé à cent quatre vingt-sept mille quatre cents euros (187.400.- EUR) représenté par mille huit cent soixante-quatorze (1.874) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent quarante-deux mille euros (242.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (187.400,- EUR) à quatre cent vingt-neuf mille quatre cents euros (429.400,- EUR), par l'émission de deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux cent quarante deux mille euros (242.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-neuf mille quatre cents euros (429.400,- EUR) représenté par quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze (4.294) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2010. LAC/2010/2726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018555/100.

(100012550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Ostara Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.042,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.921.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ashdown Funding Ltd., a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 26, Park House, North End Road, NW11 7PT, London U.K., and registered in the U.K. with the London Register of Companies under number 03011644,

Jonathan Chenevix-Trench, company administrator, residing at 4, Albert Place, GB-W8 5PD, London,

here represented by Mr Raymond THILL, private employee, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in London on December 22, 2009.

Said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "OSTARA HOLDINGS S. à r.l." (the "Company"), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.921, incorporated by a deed of Me Martine Schaeffer, then notary residing in Remich, on May 10th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1553 dated July 25th, 2007, amended through notary deed by the undersigned notary on November 24, 2009, currently being in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eighteen million one hundred forty-six thousand and four hundred sixteen euro (EUR 18,146,416) divided into twenty-five thousand (25,000) shares of seven hundred twenty-five point eight five six six four euro (EUR 725.85664) each, all fully subscribed and entirely paid in.

III. The appearing parties representing the whole corporate capital, the extraordinary general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Agenda

1. Waiver of the convening notices.

2. Cancellation of the par value of the shares.

3. Decrease of the share capital from its current amount of euro eighteen million one hundred forty-six thousand and four hundred sixteen (EUR 18,146,416) to euro twelve thousand five hundred (EUR 12,500) through the conversion of all existing twenty-five thousand (25,000) ordinary shares of the Company, having a par value of euro seven hundred twenty-five point eight five six six four (EUR 725.85664) each, into twenty-five thousand (25,000) ordinary shares having a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, the remaining amount corresponding to the capital reduction of euro eighteen million one hundred and thirty-three thousand and nine hundred sixteen (EUR 18,133,916) being converted into share premium

4. Subsequent increase of the share capital from euro twelve thousand five hundred (EUR 12,500) to euro thirteen thousand and forty-two (EUR 13,042) by contribution in kind consisting of the conversion of a receivable held by the shareholders towards the Company by virtue of a shareholder loan of a total amount of six hundred fifty thousand and four hundred euro (EUR 650,400) through the creation and issue of one thousand eighty-four (1,084) new shares with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, of which sixty-four (64) will be issued to Ashdown Funding Limited and one thousand and twenty (1,020) shares will be issued to Jonathan Chenevix-Trench, the remaining amount of euro six hundred forty-nine thousand and eight hundred and fifty-eight (EUR 649,858) being converted into share premium.

5. Liberation by the shareholders through a contribution in kind.

6. Fixation of the par value of the shares to fifty cents (EUR 0.50).

7. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The company's capital is set at thirteen thousand and forty-two (EUR 13,042), represented by twenty-six thousand and eighty-four (26,084) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50)."

8. Miscellaneous.

The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

Second resolution

The par value of the shares is cancelled.

Third resolution

The share capital is decreased from its current amount of eighteen million one hundred forty-six thousand and four hundred sixteen euro (EUR 18,146,416) to euro twelve thousand five hundred (EUR 12,500) through the conversion of all existing twenty-five thousand (25,000) ordinary shares of the Company, of no par value, into twenty-five thousand (25,000) ordinary shares having a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, the remaining amount corresponding to the capital reduction of euro eighteen million one hundred and thirty-three thousand and nine hundred sixteen (EUR 18,133,916) being converted into share premium.

Fourth resolution

The share capital is subsequently increased from its new amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to thirteen thousand and forty-two euro (EUR 13,042).

The increase is liberated by the shareholders through a contribution in kind by virtue of a shareholder loan in the amount of six hundred fifty thousand and four hundred euro (EUR 650,400) through creation and issue of one thousand eighty-four (1,084) new shares with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, of which sixty-four (64) shares will be issued to Ashdown Funding Limited, prenamed, and one thousand and twenty (1,020) shares will be issued to Jonathan Chenevix-Trench, prenamed.

Proof of the existence and value of such a receivable has been given to the undersigned Notary.

Fifth resolution

The par value of the shares is fixed at fifty cents (EUR 0.50).

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The company's capital is set at thirteen thousand and forty-two euro (EUR 13,042), represented by twenty-six thousand and eighty-four (26,084) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the parties appearing, who is known to the notary by surname, christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ashdown Funding Limited, une private limited company de droit anglais, ayant son siège social au 26, Park House, North End Road, NW11 7PT, G.B., Londres, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Londres sous le numéro 03011644,

Jonathan Chenevix-Trench, administrateur de société, ayant son adresse privée à 4, Albert Place, GB-W8 5PD, Londres,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Londres le 22 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "OSTARA HOLDINGS S. à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.921, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, reçu en date du 10 mai, 2007, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations numéro 1553 en date du 25 juillet 2007 et modifié suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions cent quarante-six mille quatre cent seize euros (EUR 18,146,416) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de sept cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq six cent soixante-quatre cents (EUR 725.85664) chacune.

III. Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Annulation de la valeur nominale des parts sociales.

3. Diminution du capital social de la Société de dix-huit millions cent quarante-six mille quatre cent seize euros (EUR 18,146,416) à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) par conversion des vingt-cinq mille (25,000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de sept cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq six cent soixante-quatre cents (EUR 725.85664) chacune, en vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50), le montant restant correspondant à la diminution du capital de dix-huit millions cent trente-trois et neuf cent seize euros (EUR 18,133,916) étant attribué à une prime d'émission.

4. Augmentation subséquente du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à treize mille quarante-deux euros (EUR 13,042) par un apport en nature sous forme d'une créance envers la Société d'un montant de six cent cinquante mille quatre cent euros (EUR 650,400) par création et émission de mille quatre-vingt-quatre (1,084) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50), dont soixante-quatre (64) parts sociales seront émises à Ashdown Funding Limited, prénommé, et mille vingt (1,020) parts sociales seront émises à Jonathan Chenevix-Trench, prénommé. Le montant restant de six cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 649,858) sera attribué à une prime d'émission.

5. Libération par les associés par un apport en nature.

6. Fixation de la valeur nominale des parts à cinquante cents (EUR 0.50).

7. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à treize mille quarante-deux euros (EUR 13,042), représenté par vingt-six mille quatre-vingt-quatre (26,084) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50).»

8. Divers.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est supprimée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de dix-huit millions cent quarante-six mille quatre cent seize euros (EUR 18,146,416) à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) par conversion des vingt-cinq mille (25,000) parts sociales existantes sans valeur nominale, en vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50), le montant restant correspondant à la diminution du capital de dix-huit millions cent trente-trois et neuf cent seize euros (EUR 18,133,916) étant attribué à une prime d'émission.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de suite d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à treize mille quarante-deux euros (EUR 13,042) par un apport en nature sous forme d'une créance envers la Société d'un montant de six cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 650,400) par création et émission de mille quatre-vingt-quatre (1,084) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50), dont soixante-quatre (64) parts sociales seront émises à Ashdown Funding Limited, prénommé, et mille vingt (1,020) parts sociales seront émises à Jonathan Chenevix-Trench, prénommé. Le montant restant de six cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 649,858) sera attribué à une prime d'émission.

L'augmentation est libérée par les associés par un apport en nature d'une créance d'un montant de six cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 650,400), dont l'existence et la valeur ont été prouvées au notaire instrumentaire par des certificats.

Suite à cette augmentation de capital mille quatre-vingt-quatre (1,084) parts sociales nouvelles seront créés et émises, dont soixante-quatre (64) seront émises à Ashdown Funding Limited, prénommé, et mille vingt (1,020) seront émises à Jonathan Chenevix-Trench, prénommé.

Cinquième résolution

La valeur nominale des parts est fixée à cinquante cents (EUR 0.50).

Sixième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à treize mille quarante-deux euros (EUR 13,042), représenté par vingt-six mille quatre-vingt-quatre (26,084) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0.50).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009, Relation: LAC/2009/57888. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018524/195.

(100012777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Noordhollandsche Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 98.811.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation NOORDHOLLANDSCHE RE S.A. avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2004, acte publié au Mémorial C numéro 292 du 12 mars 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98811,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2344 en date du 1^{er} décembre 2009.

La société anonyme EURCO S.A. avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové a été nommé liquidateur à la liquidation par décision de la prédite assemblée générale tenue en date du 30 octobre 2009.

au capital social de quatre millions euros (4.000.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quarante mille euros (40.000,- EUR).

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas LEONARD, demeurant professionnellement à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc WINANDY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme ADAM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, la/les procuration/s de l'/des actionnaire/s représenté/s, signée/s ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social de quatre millions euros (4.000.000,- EUR), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1.- Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la vérification de la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la vérification de la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Léonard, Winandy, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56132. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018568/75.

(100013033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.031.646,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., a partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 with registration number 10774 and having its registered office at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1HU, Channel Islands, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner, IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, and holding all the eighty-six thousand two hundred and sixty-two (86,262) shares of the Company, hereby represented by Mr Raymond THILL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

In its capacity as Sole Shareholder of PENNINGTON S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.727, incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up on 10 January 2007 by Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 431 dated 22 March 2007 (page 20667), and whose articles of association (the "Articles") were last amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 October 2008, published in the Memorial C under number 2784 dated 18 November 2008 (page 133600),

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing (i) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class A shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (ii) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class B shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (iii) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class C shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (iv) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class D shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (v) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class E shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (vi) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class F shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, and (vii) two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class G shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the Articles, into seventeen million two hundred seventy thousand twenty-nine (17,270,029.-) ordinary shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, representing the entire issued share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of fourteen million two hundred thirty-eight thousand three hundred and eighty-three Euro (EUR 14,238,383) in order to bring the Company's share capital from seventeen million two hundred seventy thousand twenty-nine Euro (EUR 17,270,029.-) to three million thirty-one thousand six hundred and forty-six Euro (EUR 3,031,646) by cancellation of fourteen million two hundred thirty-eight thousand three hundred and eighty-three (14,238,383) shares currently held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledges and agrees that the proceeds of the above-described share capital decrease and cancellation of shares will be lent by the Sole Shareholder to the Company by the granting by the Sole Shareholder of an intra-group interest bearing loan of fourteen million two hundred thirty-eight thousand three hundred and eighty-three Euro (EUR 14,238,383) to the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at three million thirty-one thousand six hundred and forty-six Euro (EUR 3,031,646) represented by three million thirty-one thousand six hundred and forty-six (3,031,646) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Fourth resolution

For the purpose of the above-restated article 6 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 17 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Fifth resolution

As part of the above amendments, the Sole Shareholder decides to delete article 20 of the Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., un limited partnership, constitué et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 13-15, Alexander House, Victoria Road, BGU - GY1 3ZD, Guernsey, enregistré au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 10773, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique"), agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, et détenant toutes les quatre-vingt-six mille deux soixante-deux (86.262) parts sociales de la Société, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

En qualité d'Associé Unique de PENNINGTON S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 123.727 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant le 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 daté du 22 mars 2007 (page 20667), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant le 22 octobre 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 2784 daté du 18 Novembre 2008 (page 133600),

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les (i) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (ii) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (iii) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie

C d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (iv) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (v) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (vi) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et (vii) deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts, en dix-sept millions deux cent soixante-dix mille vingt-neuf (17.270.029,-) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 14,238,383,-) afin de porter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions deux cent soixante-dix mille vingt-neuf Euro (EUR 17.270.029,-) à un montant de trois millions trente et un mille six cent quarante-six Euros (EUR 3,031,646) par l'annulation de quatorze millions deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-trois (14,238,383,-) parts sociales actuellement détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique prend acte et approuve que les produits de la réduction de capital social décrite ci-dessus seront prêtés par l'Associé Unique à la Société par l'octroi par l'Associé Unique d'un prêt intra-groupe portant intérêt d'un montant de quatorze millions deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 14,238,383,-) à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions indiquées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions trente et un mille six cent quarante-six Euros (EUR 3,031,646) représenté par trois millions trente et un mille six cent quarante-six (3,031,646) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts."

Quatrième résolution

Pour les besoins de l'article 6 modifié ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société relatif à la distribution de dividendes qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Cinquième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'Associé Unique décide de supprimer l'article 20 des Statuts relatif aux définitions:

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010, Relation: LAC/2010/798. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018525/172.

(100012806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Feri Institutional Advisors GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und alleiniger Gesellschafter der Institutional Trust Management Company S.à r.l., mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 128987, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. Mai 2007, welche am 29. Juni 2007 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations („Mémorial“) veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“),

hier vertreten durch Francis Kass, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Bad Homburg am 18. Dezember 2009 (der „Vollmachtnehmer“).

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, nach Kenntnisnahme des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft und dem Bericht des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, die Verschmelzung der Gesellschaft mit den Luxemburger Gesellschaften Microcap Coordination S.à r.l. und Private Equity Portfolio 2007 Coordination S.à r.l., jeweils mit Sitz in 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, wie in dem am 20. November 2009 im Mémorial veröffentlichten Verschmelzungsplan beschrieben, zu genehmigen.

Der Bericht des Wirtschaftsprüfers und eine Kopie des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bleiben vorliegender Urkunde beigefügt.

Zweiter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, das Verschmelzungsdatum auf den 22. Dezember 2009 festzulegen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit der Urkunden und Formalitäten im Zusammenhang mit den fusionierenden Parteien nach den Bestimmungen von Artikel 271 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Verschmelzungsplanes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Vollmachtnehmer als Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/209. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010018546/44.

(100012901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

LM Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.661.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LM Equity S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Michel Lentz, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1714 du 14 septembre 2006.

Bureau

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis MEES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerry OSCH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement trois cent mille (300.000) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille euros (300.000,- EUR).

Les noms des actionnaires présents et/ou représentés à la présente assemblée et détenant la totalité des actions ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) Qu'il appert de la liste de présence que toutes trois cent mille (300.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 22, rue Michel Lentz à L-9068 Ettelbruck, au 72, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.
2. Modification de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec le changement de siège social.
3. Changement de l'exercice social, qui commencera, à partir de l'an 2010, le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. L'exercice 2009 ne sera pas affecté, si bien que l'exercice 2010 commencera le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 30 septembre 2010.
4. Modification de l'article 18 des statuts pour le mettre en concordance avec le changement de l'exercice social.
5. Divers.

III) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Michel Lentz à L-9068 Ettelbruck, au 72, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre l'article 2 des statuts en concordance avec le changement de siège social intervenu aux termes de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide que le premier alinéa de l'article 2 sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social, qui commencera, à partir de l'an 2010, le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice 2009 ne sera pas affecté, si bien que l'exercice 2010 commencera le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 30 septembre 2010.

Quatrième résolution

Afin de mettre l'article 18 des statuts en concordance avec le changement de l'exercice social intervenu aux termes de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide que le premier alinéa de l'article 18 sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September eines jeden Jahres."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Mees, C. Schmit, G. Osch, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2009. LAC/2009/48873. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme,

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018553/74.

(100012580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

New Millennium Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.257.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of the public limited company, société anonyme, "NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 71.257, incorporated in Luxembourg by a deed of Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on the 11 August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 696 of the 17 of September 1999.

The meeting is presided by Mr. Sante Jannoni, managing director of Securities and Compliance Luxembourg S.A., professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Marco Domenico Petronio, director of Securities and Compliance Luxembourg S.A., professionally residing in Luxembourg.

The shareholders elect as scrutineer Mrs Erika Luciana Apollonio, employee of Securities and Compliance Luxembourg S.A., professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Mr. Marco Domenico PETRONIO as Liquidator.
3. Determination of the powers of the Liquidator.

II.- All shareholders are duly present and/or represented.

III.- The proxy of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the attending shareholders or theirs representative respectively. The proxy of the represented shareholders is initialled by the members of the bureau of the meeting. The attendance list as

well as the proxy of the represented shareholders signed "ne varietur" by the attending shareholders will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

IV.- It appears from the attendance list that the SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares, representing the whole corporate capital are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting by proxy.

V.- This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate, and resolve on the points of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "New Millennium Advisory SA" and to put it into liquidation as of 16 December 2009 in accordance with the provisions of Luxembourg law.

The general meeting acknowledges that mandatory law requires the Company to add to its name the indication that it is in liquidation in all correspondence using the following wording "New Millennium Advisory S.A. en liquidation".

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as of 16 December 2009 Mr. Marco Domenico PETRONIO, director, born on 4th June 1974 in Milan, Italy, professionally residing at 11B Boulevard Joseph II, Luxembourg, as Liquidator of the "Company" (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting decides that the Liquidator shall have the following powers:

a) The Liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by the applicable provisions of the Luxembourg law, in particular the 1915 Law without having to ask for the authorisation of the general meeting of shareholders of the Company in the cases provided for by law (except as required under mandatory law provisions) and shall have all ordinary and extraordinary powers in relation to asset recovery, debt payments and the distribution of net proceeds.

b) The Liquidator shall be liable to third parties and to the Company for the execution of the mandate given to him and for any misconduct in the management of the liquidation for a period of five (5) years starting from the publication of the notice of completion of the liquidation process.

c) The Liquidator is relieved from the inventory and may refer to the accounts of the Company.

d) In the absence of any contrary covenant, the Liquidator may agree with the shareholders to transfer to them the whole, or part, of the assets and/or liabilities of the Company.

e) In any case, the Liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims.

f) An amount of NINE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 9,540.-) plus V.A.T. will be payable, for the liquidation procedure, by the Company to the Liquidator, or to any other subject to this extent indicated by the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Once his liquidation report is finalised, the liquidator will convene a second general meeting of shareholders to resolve on the appointment of an independent auditor to audit the Liquidator's report.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, "NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège 19/21 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 71.257, constituée par acte de Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 le 17 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par M. Sante Jannoni, administrateur délégué du Securities and Compliance Luxembourg S.A., résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Marco Domenico Petronio, directeur du Securities and Compliance Luxembourg S.A., résidant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires élisent comme scrutateur Mlle Erika Luciana Apollonio, employée du Securities and Compliance Luxembourg S.A., résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Désignation de M. Marco Domenico PETRONIO comme Liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs et des obligations du Liquidateur.

II.- Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

III.- Les mandats des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence jointe aux présentes minutes et signée par les actionnaires ou les mandataires. Les mandats des actionnaires représentés sont paraphés par les membres du bureau de l'assemblée. La liste de présence ainsi que les mandats des actionnaires représentés, signés "ne varietur", resteront annexés et seront enregistrés avec le présent acte.

IV.- Il appert de la liste de présence que les SEPT CENT CINQUANTE (750) actions constituant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou valablement représentées par des mandataires à la présente assemblée générale.

V.- L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et résoudre valablement sur les questions à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité prend les résolutions décrites ci-après:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société "New Millennium Advisory S.A." et de la placer en liquidation à compter du 16 décembre 2009, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

L'assemblée générale prend acte de ce que des dispositions impératives requièrent de la Société qu'elle ajoute à son nom utilisé dans tout document avec des tiers l'indication qu'elle est en liquidation, en utilisant les termes suivants "New Millennium Advisory S.A. en liquidation".

Deuxième résolution

L'assemblée générale désigne avec effet au 16 Décembre 2009 M. Marco Domenico PETRONIO, administrateur, né le 4 Juin 1974 à Milan, Italie, résidant professionnellement à Luxembourg, 11B boulevard Joseph II, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide que le Liquidateur a les pouvoirs suivants:

a) Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission, en particulier tous les pouvoirs conférés par les dispositions applicable du droit luxembourgeois, notamment la Loi de 1915, sans devoir demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les cas légalement prévus (sauf lorsque cette autorisation est requise par des dispositions impératives) et dispose de tous les pouvoirs généraux et spéciaux en rapport avec la reconstitution d'actifs, le paiement de dettes et la distribution du produit net de la liquidation.

b) Le Liquidateur est responsable à l'égard des tiers et de la Société pour l'exécution de la mission qui lui est confiée, ainsi que pour toute faute dans la gestion de la liquidation, pour une période de cinq (5) années à partir de la publication de la fin de la procédure de liquidation.

c) Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

d) A défaut de convention contraire et selon les dispositions applicable du droit luxembourgeois, le Liquidateur peut s'accorder avec les actionnaires pour eux transférer, dans leur entièreté, ou en partie, des actifs et/ou des passifs de la Société.

e) En tout cas, le Liquidateur peut procéder au paiement d'avances sur le produit de la liquidation, après avoir payé ou provisionné un montant suffisant de liquidités pour satisfaire les créances actuelles ou futures contre la Société.

f) Pour la procédure de liquidation la somme de NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 9.540,00) plus T.V.A. sera due par la Société au Liquidateur ou à un tiers désigné par le Liquidateur.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Lorsque le rapport de liquidation sera finalisé, le Liquidateur convoquera une seconde assemblée générale des actionnaires pour résoudre de la désignation d'un réviseur indépendant pour examiner le rapport du Liquidateur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire par les noms, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JANNONI, M. D. PETRONIO, E. L. APOLLONIO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 23 décembre 2009, LAC/2009/56609: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018521/150.

(100013097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Lux Pol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.320.

L'an deux mil dix, le cinq janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie Claude GOUBEUX, indépendante, demeurant à F-57270 Richemont, Résidence Côte des Vignes, Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "LUX POL S.à r.l.", ayant son siège social est à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse

constituée sous le nom de Lux Polisseurs S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1392 du 25 septembre 2002

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1177 du 15 juin 2007

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.320,

Que suite à une cession de parts du 16 novembre 2009, Madame Marie Claude GOUBEUX est devenue propriétaire des quatre-vingt-cinq (85) parts sociales ayant appartenues à Monsieur Jean-François BESSON.

Copie de la cession de parts après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Acceptation de la cession de parts

Ensuite Madame Marie Claude GOUBEUX, agissant en sa qualité de gérante unique de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil, elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter la résolution suivante prise à l'unanimité des voix:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 3. (1^{er} paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Schifflange."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.C. GOUBEAUX, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2062. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010018581/46.

(100012811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Vintage General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.480.

Suivant le contrat de cession de parts en date du 24 septembre 2009, Sopaf S.p.A. a cédé:

- 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée Vintage General Partner S.à.r.l. à M. Stefano SIGLIENTI, né le 1^{er} décembre 1969 à Rome (Italie) et demeurant à I-20121, Milan, Italie, 3, Via Turati et
- 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée Vintage General Partner S.à.r.l. à M. Andrea GEROSA, né le 23 septembre 1970 à Milan (Italie) et demeurant à I-20121, Milan, Italie, 33, Via San Marco.

- Nouvelle situation associées:

	nombre de parts détenues
M. Stefano SIGLIENTI	250
M. Andrea GEROSA	250
Total	500

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Vintage General Partner S.à.r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010018897/24.

(100013235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'administrateur unique de la Société en date du 4 janvier 2010:

- fin du mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise avec effet au 2 novembre 2009; et
- nomination de KPMG Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR 25,000, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103590, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 4 janvier 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société
TMF Secretarial Services S.A.
Administrateur
Paul van Baarle agissant en tant que représentant permanent

Référence de publication: 2010018912/20.

(100013576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.